
DURBAN –
Dimanche, 14 juillet, 2013 – 09:00 à 10:30
ICANN – Durban, Afrique du Sud

CHAIR DRYDEN:

Pour la transcription, il s'agit de la séance plénière du GAC du 14 juillet. Il est 9 heures. Nous sommes dans la salle 4 AB. Le président a occupé son siège et on va commencer dans quelques minutes. Merci.

Bonjour, je vous prie de prendre vos places. Nous allons nous préparer pour la réunion avec le conseil d'administration. Je veux faire quelques commentaires avant de démarrer notre session. Il y a des points à souligner dans notre ordre du jour. Il y a un déjeuner avec le groupe des regroupements de la GNSO jeudi matin. Puis, on va faire circuler une invitation, il y aura plus de détails là-dessus, mais je vous prie de prendre note de la réunion le mardi matin à 8 heures. Mardi soir, il va y avoir un cocktail avec le conseil d'administration à 18 heures 30, Durban Arena, je crois que c'est un secteur de ce bâtiment, et par la suite il y aura la fête du 10^{ème} anniversaire de la ccNSO. Après le cocktail, il y aura des chappels pour que vous puissiez aller dans cette réunion. Par la suite, c'est-à-dire plus tard il y aura plus d'informations là-dessus.

Je veux signaler qu'il a fallu réorganiser le travail parce que Jeannie ne va pas bien ce jour-ci. Nous allons essayer de nous organiser le mieux possible et nous lui envoyons nos meilleurs souhaits de récupérations et tel que je l'ai mentionné, nous allons changé un peu la manière de recevoir le soutien dans la réunion d'aujourd'hui. Je crois qu'il y a eu de très bons débats informels depuis 9 heures du matin. Je suis très satisfaite pour continuer ces débats. Je crois que nous avons 30 minutes et nous pourrions profiter pour mener un débat avant la réunion avec le comité des programmes des nouveaux GTLD à 10 heures et demi et je crois qu'ils viendront ici pour nous aider dans l'ordre du jour qui avait

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

été accordé. C'est-à-dire qu'il y a des questions clés qui vont nous présenter et nous pourrons leur présenter nos commentaires.

Par la suite, au sein du GAC, nous allons débattre les démarches à suivre. La réunion sera organisée tel que je vous l'ai mentionné et maintenant nous pouvons parler de l'avis de la catégorie 1 de l'annexe 1 du communiqué de Beijing. Il s'agit des sauvegardes. On avait dû identifier les marchés régulés qui avaient besoin de protection pour certaines chaînes de caractères sensibles. On avait regroupé les différentes chaînes de caractères qui devaient être incluses ou qui étaient très sensibles et voici donc les principaux points du débat.

Il faudra donc réviser ces points là, continuer la révision avec les collègues du comité des nouveaux GTLD. Vous pourrez trouver ce que je viens de mentionner dans l'annexe 1 catégorie 1 du communiqué de Beijing et qui est dans le tableau de bord où l'on a mis à jour les réponses du conseil. Souvenez-vous aussi qu'il y a eu un document qui a circulé récemment pour nous aider à établir une base pour le débat et d'améliorer notre capacité de comprendre quels sont les soucis du comité des nouveaux gTLD.

Le document s'appelle question et soucis concernant les portions de l'avis du GAC en matière de sauvegarde. Je vous demande de montrer sur l'écran la partie du communiqué de Beijing de la catégorie 1 s'il vous plaît pour nous rappeler quel a été l'avis que nous avons présenté et cela pourra éventuellement nous aider dans notre réunion de 10 heures et demi du matin.

Je crois que pour ceux qui sont de ce côté de la table, c'est un peu difficile de lire le texte. Je sais qu'il y a des copies en support papier. Vous pourrez également le voir en ligne. J'espère donc que nous pouvons nous arranger avec ça. La catégorie 1 parle de protection du consommateur des chaînes sensibles et des marchés régulés. Le GAC a commencé à identifier 5 sauvegardes qui seront appliquées dans les secteurs régulés ou professionnels. Voici donc les sauvegardes qui sont appliquées à une liste qui inclut la santé, les activités physiques, les jeux,

les finances, la charité, l'éducation, la propriété intellectuelle, les services professionnels, les termes géographiques et les fonctions des gouvernements ainsi qu'une puce additionnelle qui a été identifiée, mais non pas avec un groupe spécifique comme par exemple WTF comme des noms de domaines de premier niveau et puis des sauvegardes qui entraînent à certaines chaînes de caractères qui ont été mentionné au préalable.

Pour ce qui est de la catégorie deux, la première partie parle de l'accès restreint des domaines de haut niveau qui sont inclus dans les listes mentionnées dans la catégorie 1. Alors, nous pourrions peut être aussi en parler lors de notre échange avec le comité des nouveaux gTLD. On nous a posé plusieurs questions, des questions concernant les enjeux de la mise en œuvre, notamment pour ce que nous avons inclus dans la catégorie 1.

Hier, nous avons mené un débat préliminaire. Là, nous avons abordé certains points que le GAC ou certains membres du GAC voudraient mentionner. Vous avez des commentaires ou des observations à faire sur une catégorie en particulier. Cela pourrait éventuellement nous servir pour nous rappeler de ce que l'on avait communiqué au comité des nouveaux gTLD. Je vous que personne ne demande la parole.

Alors, en plus des sauvegardes pour la catégorie 1, le comité des nouveaux gTLD va nous parler aussi de la protection des acronymes et des sigles et une fois de plus voici des questions qu'ils nous ont envoyé et qui concernent la mise en œuvre de l'avis du GAC. Sur cette question là, ils vont donc nous mentionner leurs soucis principaux et nous aurons l'occasion de poser des questions à notre tour.

Hier, il y a eu quelques interventions et il semblerait que ce serait peut être mieux de clarifier où est ce qu'il y a des domaines d'accord? Quel sont les domaines de désaccord sur la base ce qui a été communiqué jusqu'à présent et voir alors quels sont les démarches à suivre pour pouvoir trouver une solution sur la base de ces questions et de ces soucis? Il y a 3 questions supplémentaires qui ont été identifiées et en

fonction du temps dont on va disposer pendant la réunion on pourra aborder ces questions ou pas.

Les 3 nouvelles questions à aborder c'est l'avis par rapport aux candidatures de la part des communautés. Je crois qu'il faut débattre la question au sein du GAC pour donner plus de commentaires ou présenter un avis. L'avis a été accepté par le comité des gTLD et l'autre question a trait aux accords avec les registres à certaines dispositions incluses dans ces accords et la question numéro 3 a trait au singulier et au pluriel de la même chaîne de caractères. Il faut mener un débat au sein du GAC, mais cela peut être présenté aussi pendant la réunion avec le comité des nouveaux gTLD.

Vous avez des commentaires pour voir comment aborder cette réunion. je crois que nous pouvons laisser au comité d'être le leader, le guide pour ainsi dire pour aborder l'ordre du jour et qu'il décide quels sont les points clés à traiter et quels sont les défis ou les enjeux qu'ils voient. Il semblerait qu'il y a un accord. Le Canada va parler.

CANADA:

Merci Heather. Je veux signaler que le Canada a des soucis par rapport à l'un des acronymes identifiés dans la liste de noms géographiques et des sigles. On a identifié le code alpha 3, c'est-à-dire Canada abrégé et le haut niveau dans la série actuelle de gTLD et le Canada ne va pas retirer la présentation existante pour la liste alphabétique de trois caractères. Alors, nous suggérons que le GAC donne un conseil au conseil d'administration pour inclure les exceptions des codes alphabétiques de trois caractères.

CHAIR DRYDEN:

Merci Canada. Il y a d'autres commentaires par rapport aux OIG, en particulier aux acronymes des sigles ou d'autres compositions ayant trait aux trois caractères. L'Australie a la parole.

AUSTRALIE:

Merci Heather. Pour ce qui est de la liste des OIG, je lisais le document qui a circulé par les OIG, le 10 juillet et après le débat d'hier où l'on a mentionné le fait d'avoir un mécanisme pour que ces acronymes ou ces sigles dont on avait parlé puissent exister, c'est-à-dire trouver un mécanisme de cohabitation.

Il y a plus de détails qui pourront être disponibles, mais le mécanisme de coexistence pour les OIG, je trouve que ce que l'on cherche c'est un mécanisme d'objection. Les OIG qui n'ont pas présenté d'objections. Je crois qu'il faudrait y avoir un mécanisme d'objection. Je sais bien qu'il existe des mécanismes d'objection qui ont été mis en place pour différentes occasions, mais je ne sais pas si l'OIG va adopter des mécanismes déjà existants ou d'autres mécanismes pour présenter des objections aux sigles.

Il faudra débattre ces questions ici au sein du GAC.

CHAIR DRYDEN:

Les Etats-Unis.

ETATS-UNIS:

Merci. Bien sûr, je sais que les collègues des OIG sont aussi présents dans la salle. Je vais donc parler d'eux pour parler de leurs objectifs à partir de cette proposition. Hier, on a vu que sur la base de l'appel à conférence du 3 juillet pour l'OIG et le conseil du GAC, je crois que le conseil avait des doutes pour accepter l'approche de OIG parce que cela mettait les OIG dans la position de dire: on va utiliser la terminologie comme ça, on va être juge et jury en même temps et voilà je crois que c'était justement l'objection du conseil parce que c'était très difficile pour eux d'accepter cette position là, à savoir que les OIG n'aient pas de soutien juridique ou de base juridique et qu'un tiers puisse utiliser le même sigle.

J'ai la sensation que si l'approche est différente et je crois que les OIG ont démontré qu'elles peuvent adopter cette approche différente, je

crois qu'on peut tenir compte de la proposition de la Suisse du 3 juillet ayant trait à la proposition de la protection des marques. S'il y a une autre entité qui veut faire un enregistrement et je vais choisir quelque chose de facile pour que nous puissions tous comprendre. Alors, on met WHO c'est-à-dire pour l'organisation mondiale de la santé et il peut y avoir plusieurs registrant qui veulent le WHO.

Alors, l'organisation mondiale de la santé peut être notifiée s'il y a quelqu'un qui veut faire l'enregistrement dans une chaîne de caractères. Je crois qu'il ne doit pas y avoir de soucis là-dessus pour l'organisation mondiale de la santé parce que le consommateur va être protégé. Donc, je crois qu'il y a une démarche qui n'a pas encore été faite et que l'on ne pourra pas aborder aujourd'hui. Il faudra réviser et c'est un tiers neutre qui doit le faire et s'il existe une préoccupation quant à la préoccupation chez le consommateur, il devrait y avoir une manière d'aborder le problème.

Je crois que c'est une question qui est toujours en suspend et j'espère anxieusement pour savoir ce que le conseil va nous présenter aujourd'hui. Je crois que c'est bien d'avoir eu hier un débat préliminaire parce que maintenant nous savons déjà quels sont les questions à traiter. Ces questions ont été identifiées et nous, aux Etats-Unis, nous voulons protéger les sigles et il faut trouver une solution à ce problème. Et le conseil a présenté une préoccupation légitime et je suis très contente que les OIG aient démontré la volonté et la flexibilité ou la souplesse pour trouver une approche différente sur la manière de gérer la question. J'espère avoir répondu à votre question.

CHAIR DRYDEN:

Merci les Etats-Unis. Il y a d'autres commentaires à faire dans la salle? Je vais passer la parole au représentant de l'OMPI.

WIPO:

Bonjour Messieurs, Dames. Je vous remercie à l'OMPI de pouvoir être présents ici. Je sais bien qu'il y a eu de grands débats sur cette question

par rapport aux OIG d'être juges et parties dans ce cas. Nous voulons signaler que ce que l'on a proposé pour la coexistence des OIG. Il peut y avoir la révision d'un tiers et en premier lieu, nous dirons que ce serait raisonnable pour les OIG de participer à déterminer à établir un accord préliminaire avec les enregistrements des sigles protégés des OIG pour savoir s'il y a des problèmes ou non.

Nous savons qu'il y a des sauvegardes et nous ne voulons pas rester au milieu d'une proposition quelconque d'enregistrement d'un nom de domaine mais nous ne voulons pas qu'il y ait des questions pouvons éventuellement tromper le public de la manière que ce soit. Nous savons bien qu'il y a une période de 60 jours pour présenter des objections, sinon l'enregistrement peut progresser et si on a un problème avec le nom de domaine, c'est l'OIG qui donner l'explication du problème dont on parle. S'il existait un problème et que l'OIG perçoit le problème avec l'enregistrement de nom de domaine, ce serait pratique et raisonnable d'établir un processus neutre.

Nous sommes ouverts à vos suggestions, à vos idées pour savoir comment mettre cela en œuvre et savoir qui peut le faire.

CHAIR DRYDEN:

Merci de vos commentaires. D'autres questions, d'autres commentaires ou réflexions sur ce sujet. Le Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI:

Merci, Bonjour à tous. Merci de la réponse de l'OMPI au nom de la coalition des OIG. Je voudrai vous demander votre aide à l'échelle dont on va travailler cela. Il y a des sigles et des acronymes qui seront présentés par des sociétés par des marchés du monde entier qui vont enregistrer potentiellement au deuxième niveau beaucoup de domaines aux différents secteurs commerciaux. Ce qui n'est pas très clair pour moi, c'est comment la proposition par opposition à celle du bureau central des marques pourrait être viable pour garantir que les sigles lorsqu'elles sont liées à une organisation en particulier, c'est-à-dire

savoir comment établir s'il y a un abus potentiel, comment ça va fonctionner de manière globale? Comment on va garantir l'équilibre des intérêts de ces entités qui ont des propriétaires légaux.

Je ne sais pas si vous comprenez ma question, mais cette modalité que vous proposer va garantir vraiment que tout va fonctionner de manière claire et uniforme et que l'on va arriver à un équilibre à l'échelle mondiale dans un environnement où il y a des centaines de nouveaux gTLD dans beaucoup de domaines commerciaux différents. Merci.

WIPO:

Merci le Royaume-Uni. Je crois qu'il faudrait aborder cela au cas par cas. Tout est lié aux communications, aux propositions des OIG. Il faut savoir quel est le point de contact. Il y a des registrant qui connaissent la question, d'autres qui ne connaissent pas la question et alors il faudrait les informer. Il y a différentes méthodes pour être informé, à savoir à travers les registres à travers les notifications envoyés par les centres d'informations. Nous proposons donc de demander aux OIG de pouvoir demander aux registrant de se contacter et de donner des informations pour savoir s'ils sont titulaires des marques avec des sociétés légitimes. Ils doivent le signaler et comme nous avons mentionné dans notre proposition, lorsque le registrant est un registrant de bonne foi et que le domaine sera utilisé à des fins légitimes, il n'y a pas de possibilité de tromperie ou de préjudices avec une OIG.

Nous allons rester de côté. C'est tout simplement une question de communication, de fournir l'information à l'OIG. Merci.

CHAIR DRYDEN:

Merci, d'autres demandes de parole pour faire des commentaires sur la question que l'on vient de traiter ou de la manière d'aborder l'échange avec le comité de programme des nouveaux gTLD ou toute autre question que vous voudriez signaler? Non, ok. Alors, je crois qu'on a bien travaillé jusque là, nous avons encore cinq minutes avant l'arrivée de nos collègues. Je vous demande donc que si vous avez plus d'un

représentant autour de la table principale, je vous demande d'avoir un seul représentant pour que les collègues qui viennent nous rejoindre puissent avoir un siège autour de la table. Nous avons donc cinq minutes.

ROYAUME-UNI:

Merci. Comme nous avons cinq minutes, je voudrai faire une annonce. Comme nous l'avons fait dans des réunions préalables du GAC, le groupe informel du Commonwealth s'est réuni pour débattre des initiatives dans le domaine d'internet, notamment les domaines liés à l'ICANN et je propose que le groupe informel du Commonwealth se réunisse mardi à 12:30 pendant une demi heure lors de la première partie de la pause déjeuner. Si vous appartenez à ce groupe et vous avez des problèmes, dites le moi s'il vous plait. Mais, je voudrai prévoir cet horaire pour nous réunir avec les collègues du groupe. Merci.

CHAIR DRYDEN:

Merci.